

Compte-rendu du Comité Pilotage Vélo du 30/01/2017

Suivi du dossier stationnement

- *Cyclamaine demande que soit réétudiée la pose d'arceaux sur l'avenue Bollée au niveau du secteur commerçant (coiffeur-épicerie). Aucun point d'accroche actuellement et une demande des commerçants.
Sera étudié la faisabilité d'une pose de 4 arceaux en amont du passage piéton, via suppression d'une place de stationnement (loi MAPA – dégagement visuel).*
- *3 arceaux seront posés devant l'Épicerie sur le Zinc (avenue de la Libération), en gardant la place pour le déploiement d'une terrasse extérieure.*
- *M. BATIOT confirme que 20 000 € ont été budgétés pour 2017 pour le vélo.
Cyclamaine considérant que l'offre en stationnement vélo (arceaux en U inversé) est désormais étoffée, suggère d'utiliser cette somme en tout ou partie pour créer un box vélo sécurisé (la ville a été sollicitée à 2 reprises à ce sujet, dont une demande de box vélo à côté de l'espace culturel des Quinconces).*

*M. BATIOT souhaite que l'opération soit évaluée finement pour coller à un véritable besoin. Quels sont les lieux les plus adaptés ? ou la demande est forte et réelle ?
Il demande à Cyclamaine de réfléchir à cette problématique et de formuler des propositions lors des prochains CPV (ex. ligne T2 Coulaines / Bonnétable, port fluvial, Vieux-Mans...).*

- *M. BATIOT ajoute par ailleurs qu'un travail avec CENOVIA est en cours pour à terme **installer des box vélo dans les parkings souterrains**. A suivre.*
- ***Cyclamaine demande qu'une étude de faisabilité technique soit réalisée pour agrandir le parking vélo sécurisé en gare nord, aujourd'hui saturé. Si les contraintes s'avèrent trop importantes (comme la perte de stationnement pour VL), Cyclamaine préconise la fermeture partiels des parkings vélos en aérien.** Cela évitera par ailleurs le stationnement des motos, problème récurrent et non résolu à ce jour.*

Suivi des demandes non exécutées à ce jour (> à 6 mois)

- 1- Prolongement de 2 sections de bande cyclable sur l'avenue Jaurès, avec comme finalité la suppression d'une voie auto à réserver aux vélos.
 1. L'une depuis l'église de Saint-Martin en direction du giratoire de Pontlieue.
 2. L'autre depuis le feu tricolore rue Guillemare pour créer une continuité cyclable sur la bande cyclable existante au N°80 de l'avenue Jaurès.

***Validation d'une bande cyclable à l'essai, avec balise.** Aménagement expérimental avec validation définitive. Mise en œuvre au 1T 2017.
Cyclamaine demande de ne pas bloquer les stationnements au niveau de Saint-Martin de Pontlieue.*

Remarque complémentaire : la bande cyclable devant la future maison médicale de Pontlieue est régulièrement encombrée par les VL. L'hypothèse d'élargir le trottoir sur la bande cyclable existante est retenue mais devra être menée de front avec la maîtrise d'ouvrage pour évaluer les besoins et contraintes de circulation (relevé topo).

- 2- Suppression d'une voie auto rue Chanterel, afin de la réserver aux vélos.

Demande en attente pour l'instant. Une étude de circulation sera réalisée pour s'assurer que la suppression d'une voie ne génère pas une augmentation du congestionnement.

- 3- Etude relative à l'élargissement de la voie verte sur trottoir située le long du TEMPO, avec demande de suppression totale ou partielle d'une voie auto. **Proposition d'un aménagement possible par Le Mans Métropole.**

Une proposition d'aménagement correctif est présentée par la ville du Mans. Ce projet est satisfaisant et qualitatif (continuité de la voie verte et donc sécurisation des déplacements doux). L'îlot de sécurisation piéton pourra même dans ce scénario être conforté. La giration du TEMPO est faisable (validé par la SETRAM).

M. TAXIL demande une étude chiffrée pour présentation en conseil communautaire.

- 4- Sécurisation de la voie verte boulevard Demorieux, au niveau de l'entrée / sortie de la station essence Total Access. **Demande de signalisation horizontale avec pictogramme vélo.**

Va être réalisé très prochainement (1T 2017).

- 5- Aménagement d'itinéraires cyclables sécurisés, dans les deux sens, sur la rue Marie et Alexandre Oyon (entre le parvis de la gare sud et le giratoire du boulevard de la Petite Vitesse).

- 1. Cyclamaine souhaite étudier au prochain CPV un avant-projet sommaire de l'aménagement arrêté au dernier CPV pour validation définitive.**

Les élus indiquent qu'une société est en cours de négociation en vue d'une acquisition à court terme des terrains utilisés actuellement en parking aérien > projet immobilier.

*La demande de Cyclamaine est donc mise en attente. **Un accord est trouvé avec l'association pour encourager un projet de liaison cyclable global et sécurisé sur l'ensemble du linéaire, dès l'acquisition réalisée.** Evite les aménagements au coup par coup, coûteux et souvent contre-productif.*

- 6- Dossier SRMTG > ...selon date retenue au CPV et rencontre avec l'organisme.

*Comptage réalisé sur 2 feux tricolores (résultat mitigé, avec plusieurs franchissements de feu rouge par les cyclistes). Dossier en cours de rédaction pour transmission au SRMTG. **Une présentation est prévue en mars 2017 en présence des élus du Mans.***

*Remarque complémentaire : **Cyclamaine demande à la ville de prioriser le dossier des panneaux cédez-le-passage vélo en 2017, hors section tramway. Demande acceptée, mais prendra un peu de temps (achats panneaux et pris en compte des arrêtés).***

Les 1ères propositions de l'association n'ont pas encore été traitées. La ville est favorable pour que Cyclamaine constitue des planches de travail pour préciser ses demandes.

- 7- Bande cyclable à créer avenue Rostov sur le Don après l'école des Beaux-Arts et pose de plots sur les zébras pour la sécuriser.

Sera réalisé au 1T 2017, conformément à la demande de Cyclamaine.

- 8- Bande cyclable avenue Felix Geneslay (rocade jusqu'à Oasis, dans les 2 sens) > **proposition réaffirmée par Cyclamaine à la dernière commission mobilités de nov. 2016 suite à réflexion sur hypothèse d'aménagement du giratoire de l'Oasis.**

Projet en attente. Trop d'enjeux qui nécessitent une étude globale, de façade à façade.

- 9- Suite du projet d'aménagement urbain sur le Bld Demorieux entre le giratoire TEMPO et le PCC. Projet confirmé pour 2017 ? Si possible, voir le plan masse du projet.

Projet non confirmé pour 2017. Blocage politique (travaux avant élection...). Pas d'information complémentaire.

- 10- Prolongement de la bande cyclable, rue Gougeard, jusqu'au giratoire de l'Etoile.

1. **Cyclamaine souhaite étudier sur plan la proposition retenue lors du dernier CPV**

Après réflexion et accord des parties présentes, la bande cyclable ne sera prolongée qu'à l'entrée du plateau. Des solutions visant à éloigner les VL des bordures seront étudiées, mais la configuration de la voie, étroite pose problème.

Remarque complémentaire : la ville accepte la création d'une bande cyclable avenue F. Mitterrand d'une largeur d'1 m, à titre expérimental. Ok pour une mise en peinture en 2017.

- 11- Création d'une continuité cyclable depuis Chasse Royale en remontant vers l'avenue Rhin et Danube (en attendant un aménagement structurant dans les années à venir).

Projet global sur le secteur Voltaire-Cordelet lancé en 2017. Cyclamaine demande que les aménagements cyclables soient confortés. Un courrier en ce sens sera envoyé au Président du Mans Métropole.

Nouvelles propositions :

1. Requalification des bandes cyclables rue Chanzy et rue de la Mariette, en très mauvais état. **Demande de prolongement de la bande cyclable rue Mariette actuelle jusqu'à l'angle de la rue Monplaisir.**

Réfection des bandes cyclables rue Chanzy : peu de chance d'aboutir, coût important.

Prolongement de la bande cyclable rue Mariette : sur le principe, accepté par la ville, mais devra être mené avant la finalisation des travaux de l'immeuble.

2. Sas à créer au feu tricolore rue Nationale.

Ok pour le sas.

Remarque complémentaire : Cyclamaine suggère la réalisation d'une bande cyclable à gauche sur le 2de partie de la rue Nationale (meilleure appréciation des distances lorsque les voitures doublent le cycliste). La demande est novatrice, et n'existe pas ailleurs sur la ville. La demande sera réexaminée au prochain CPV.

3. Sécurisation du double sens cyclable rue Germain Pilon, côté Croix de Pierre.

OK, validé.

Les autres points ne sont pas abordés et seront abordés au prochain CPV. Réunion terminée à 20h15.